

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT

L'IMPACT DE L'AUTOROUTE 35 SUR LES ENTREPRISES AGRICOLES

LE CAS DE LA FERME GRÉGOIRE ET FILS

8 DÉCEMBRE 2005

Introduction

Ferme Grégoire et Fils vous présente aujourd'hui le résumé de sa réflexion concernant le projet de prolongement de l'autoroute 35 entre Iberville et Saint-Armand.

Malgré que Ferme Grégoire et Fils ne soit pas en désaccord avec un tel prolongement, le tracé proposé par le promoteur du projet, le Ministère des Transports du Québec (ci-après appelé MTQ), ne répond en rien aux préoccupations des actionnaires de la ferme. En effet, nous sommes directement concernés par ce tracé retenu par le MTQ puisqu'il scindera en deux parties la ferme et ses pâturages.

Comme Ferme Grégoire et Fils ne fut informée du tracé retenu par le MTQ qu'après la première rencontre avec l'UPA en décembre 2004, elle ne considère en aucun cas qu'elle fut consultée par la municipalité ou par le promoteur du projet, soit le MTQ. Elle entend donc aujourd'hui faire savoir au BAPE et au gouvernement l'impact d'une telle modification du tracé de l'autoroute 35 sur l'entreprise agricole et sur son avenir.

PRÉSENTATION DE LA FERME

Ferme Grégoire et Fils est une entreprise laitière de 100 vaches en plus des jeunes animaux et des sujets de remplacement. Elle cultive 140.9 hectares en grandes cultures (maïs, foin, pâturages, seigle).

Détenant un quota de production laitière de 52 kilos/jour, elle se spécialise donc dans le bovin laitier. Elle prévoit une prochaine expansion dans la production de viande bovine, plus particulièrement dans l'élevage de veaux.

Détentrice d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) conforme à l'annexe 1 du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), l'entreprise laitière a tout juste en propriété les superficies d'épandage nécessaires pour rencontrer les exigences environnementales relatives à la grosseur de son cheptel. Le PAEF, réalisé en 2003 par la firme PhytoConsul, mentionne que l'entreprise affichait un surplus de phosphore et ce, aux normes 2003. Elle nécessitait donc un achat de superficies d'épandage, une location de superficies d'épandage ou la réduction du cheptel laitier.

Pour Ferme Grégoire et Fils et ses actionnaires, la dernière option était à écarter, d'autant plus qu'une diversification vers l'élevage de veaux était projetée. La conformité aux règlements s'est finalement obtenue par l'achat de 26 hectares de terres contiguës aux superficies déjà possédées par l'entreprise. En effet, le lot 315, acquis à l'été 2004, aura permis de rendre l'entreprise conforme aux normes actuelles.

Puisqu'il s'agissait de superficies contiguës à des superficies déjà possédées aux numéros 313, 314 et 316, les actionnaires ont accepté de déboursier un montant plus élevé que la moyenne pour de telles superficies. Elles permettaient la consolidation de l'entreprise et leur évitaient d'avoir recours aux ententes d'épandage, à la location ou de devoir faire de longs détours pour rendre leur entreprise conforme. Ces superficies acquises sont présentement en pâturage et seront aptes à recevoir des céréales lors de prochaines saisons de cultures.

La perte de cette terre récemment acquise aura pour conséquence directe de rendre l'entreprise en déficit de superficies d'épandage. Dans le contexte actuel de raréfaction des superficies en cultures dans les bassins versants dits dégradés, l'entreprise laitière n'est pas rassurée quant aux possibilités de remplacer ces superficies perdues. Les superficies cultivées prennent une valeur de survie d'entreprise à nos yeux et la perte de 15 ha précarise une situation d'entreprise enfin à l'équilibre.

Comme le monde agricole ne peut prétendre que les règles environnementales seront appelées à être assouplies pour les entreprises agricoles, la prudence est de mise. C'est pourquoi Ferme Grégoire et Fils maintient sa position et refuse catégoriquement de perdre 15 ha d'excellentes terres agricoles au profit d'une autoroute alors que des réaménagements d'infrastructures déjà en place limiteraient de beaucoup l'impact sur le milieu agricole environnant.

PROJECTION DE TRACÉS DU MTQ

Le tracé retenu et présenté par le MTQ dans son étude d'impact déplace l'échangeur exproprié en 1975. Au départ prévu pour passer par la Montée de la Station de Saint-Alexandre, les développements résidentiels de la municipalité depuis l'expropriation et la réglementation municipale interdisant les passages de véhicules lourds sur cette route désormais résidentielle rendent à toute fin pratique impossibles les aménagements prévus en 1975. Le MTQ se voit contraint à refaire les expropriations et « doit » déplacer son échangeur vers l'ouest. Le site retenu par le MTQ traversera les terres agricoles de Ferme Grégoire et Fils sur une distance d'au moins 1680 mètres et sur une largeur de 40 mètres représentant en tout, avec la superficie de l'échangeur, une superficie d'environ 15 ha. (annexes DA6 page 1, et 5)

Bien que ce déplacement soit nécessaire, Ferme Grégoire et Fils ne croit pas qu'il doive cependant raccorder le nouvel échangeur à la 227 actuelle sur la route des Soixante au nord de Saint-Alexandre. Le MTQ mentionne dans son étude d'impact que le but des propositions retenues est de rendre le tracé de la route 227 rectiligne et d'éviter les deux virages sur le chemin de la Grande ligne. Dans son étude, le MTQ mentionne que des accidents sont répertoriés au croisement du Chemin des Dussault (227) et du Chemin de la Grande Ligne de même qu'au croisement Grande Ligne et route des Soixante (227). Malgré la prétention du MTQ de la nécessité de construire une autoroute pour répondre à cette problématique, il a répondu à une question posée lors des audiences à savoir qu'il était possible de rendre les croisements actuels plus sécuritaires sans construction autoroutière ni modifications au tracé actuel de la 227.

En effet, monsieur Caron a présenté une proposition de carrefour avec feu clignotant, élargissement de la voie sur le chemin de la Grande Ligne, terre-plein central et voie réservée aux virages à gauche. Dans le but d'améliorer la sécurité des virages, le Ministère mentionne qu'il pourrait aménager une voie médiane de virage à gauche vers le rang des Dussault. Ces aménagements pourraient même se réaliser dès à présent pour régler la question sécurité et n'ont pas à attendre la construction d'une autoroute (Voir annexe 11 et 12)

De plus, il a été fait mention lors des audiences que le niveau de circulation sur le Chemin de la Grande Ligne est appelé à diminuer grandement puisqu'une grande partie des déplacements effectués actuellement sur le Chemin de la Grande-Ligne seront redirigés vers l'autoroute 35 une fois construite.

C'est pour toutes les raisons énoncées précédemment que Ferme Grégoire et Fils et son actionnaire Jean Grégoire, insistent pour que le tracé retenu par le BAPE soit celui de moindre impact pour l'agriculture et pour la ferme, soit celui d'un échangeur sur le rang des Dussault, en maintenant le tracé de la 227 à l'endroit où elle passe actuellement, tout en aménageant des clignotants à la hauteur du chemin de la Grande Ligne.

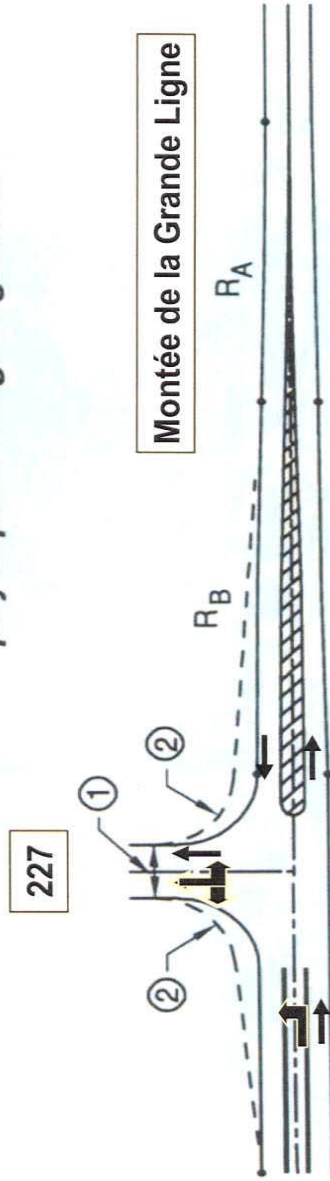
Il s'agit du même nombre d'hectares qui seront nécessaires d'acquérir, voire moins grand, puisqu'une partie du chemin des Dussault est déjà expropriée (DA6 page 3). L'échangeur prévu pourrait avoir la forme de « diamant » (annexe DA7 page 1) pour limiter encore plus les besoins en terres agricoles et les frais d'expropriations. De plus, le surélévement de l'autoroute à cet endroit en utilisant une section transversale avec glissière médiane telle qu'illustrée en annexe DA 35 permettrait d'économiser en espace tout en demeurant le plus possible à l'intérieur de l'emprise actuelle de 90 mètres. On éviterait de plus la construction d'un viaduc agricole sur le rang des Dussault actuel, viaduc promis aux producteurs agricoles par le MTQ.

Annexe 11

Annexe 11

Route 227 / Montée de la Grande Ligne Intersection améliorée – Scénario possible

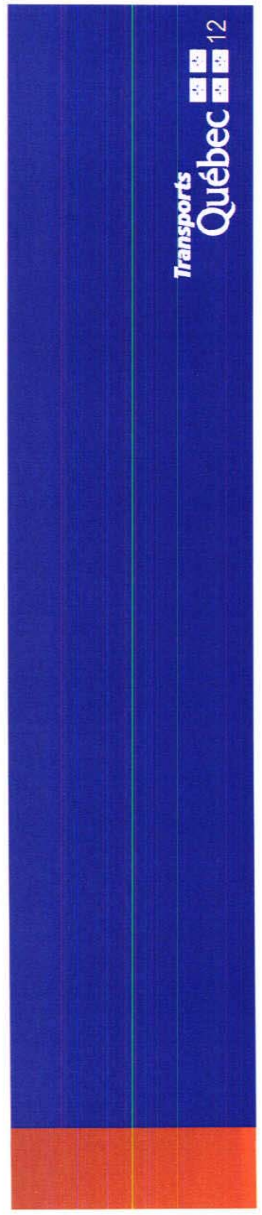
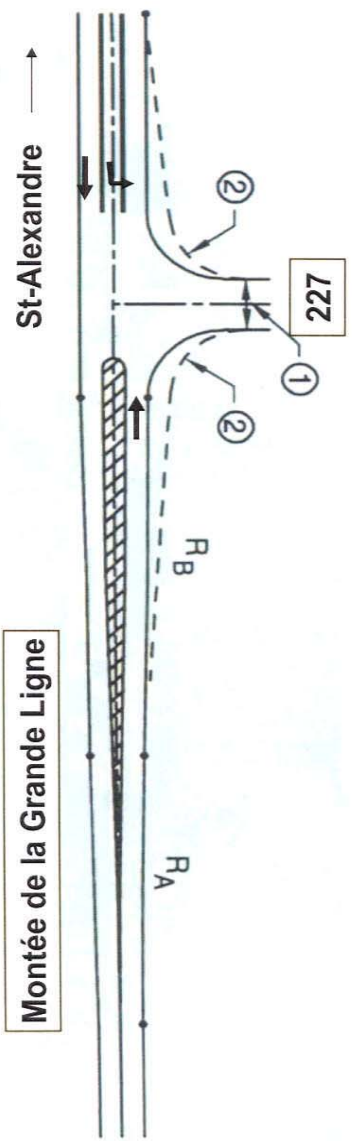
A. Carrefour majeur en T – Marquage ou terre-plein
physique : virage à gauche



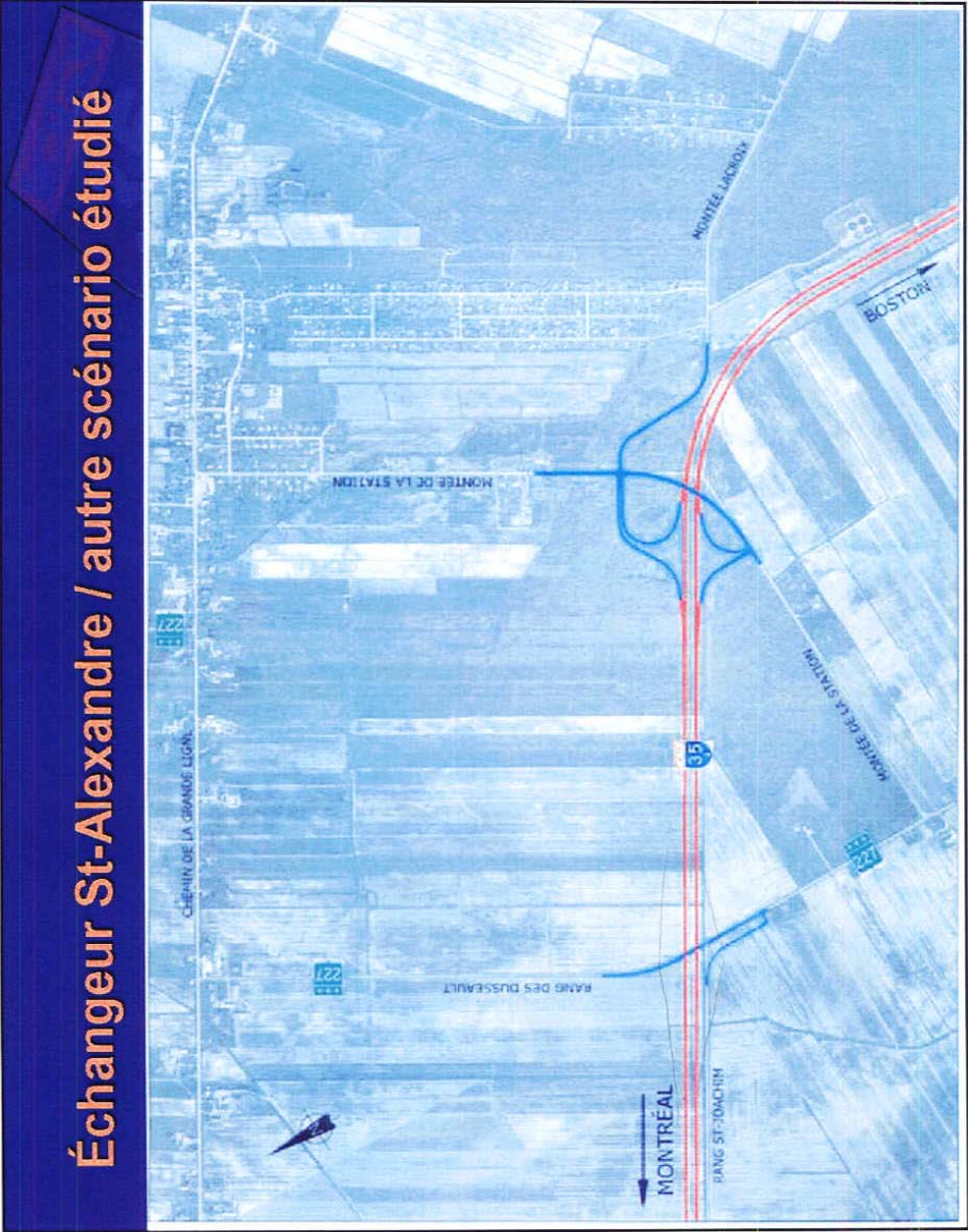
Annexe 12

Annexe 12

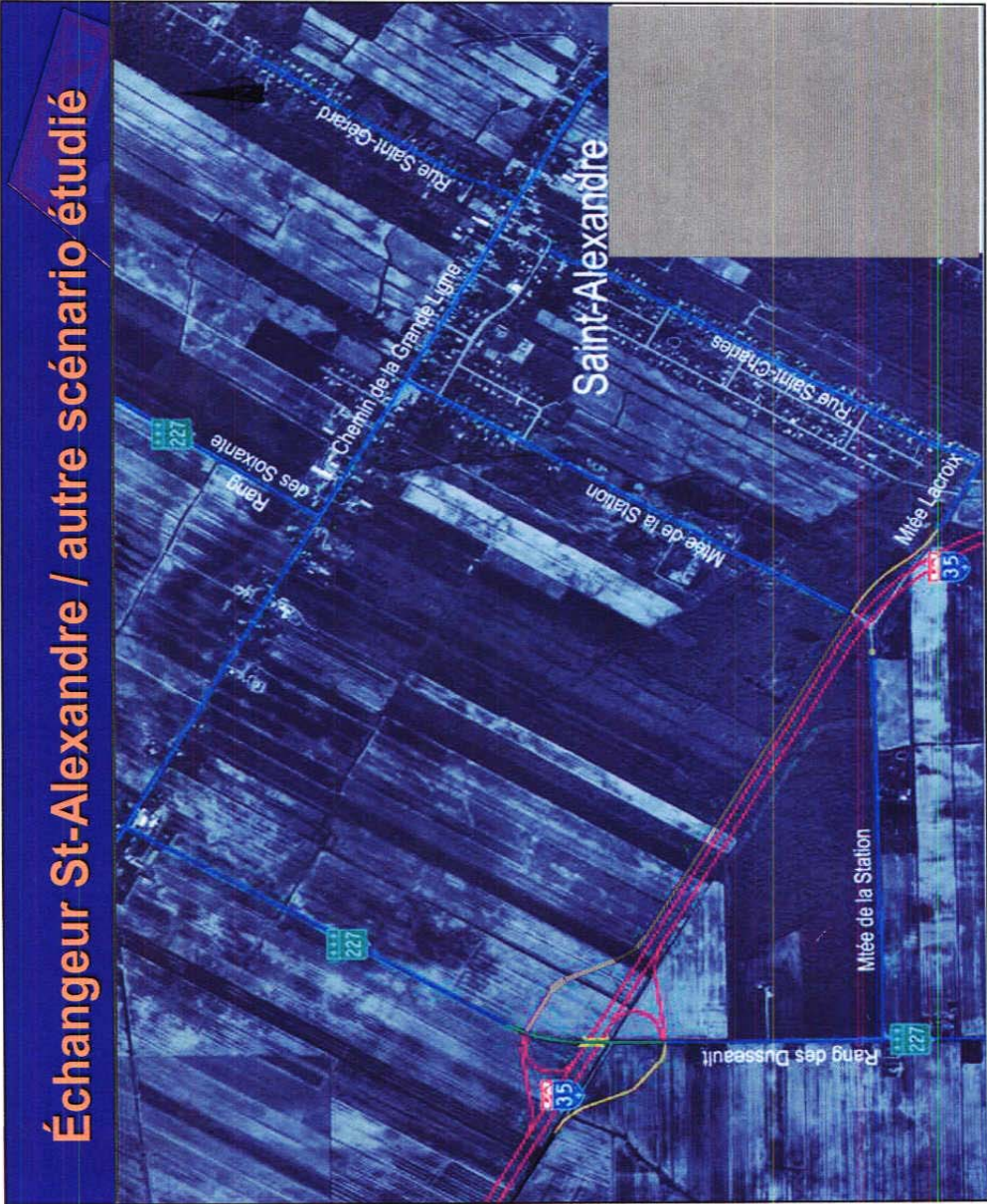
**Route 227 / Montée de la Grande Ligne
Intersection améliorée – Scénario possible**



221 **DA6**
Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu
MRC Le Haut-Richelieu 6211-06-110

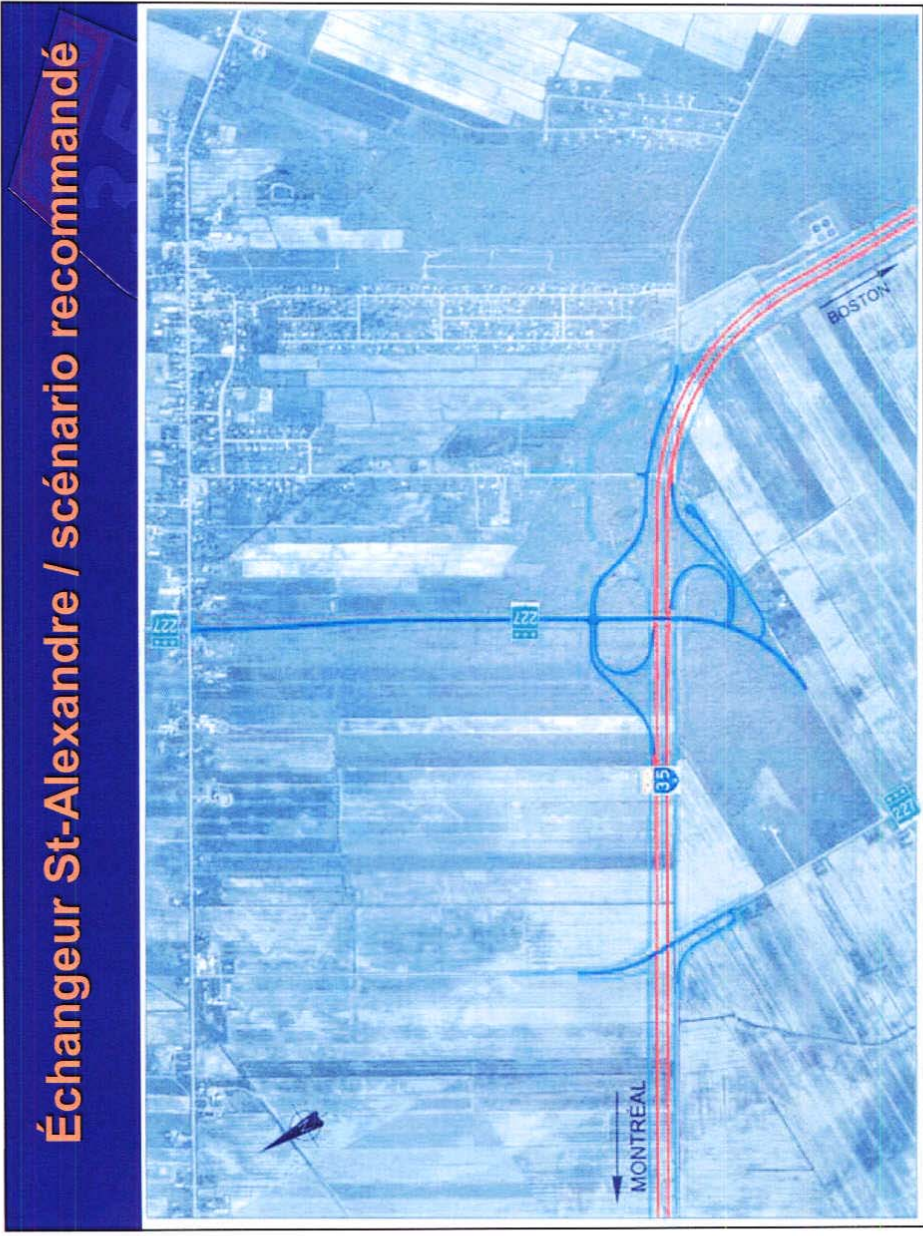


DA6



DA6

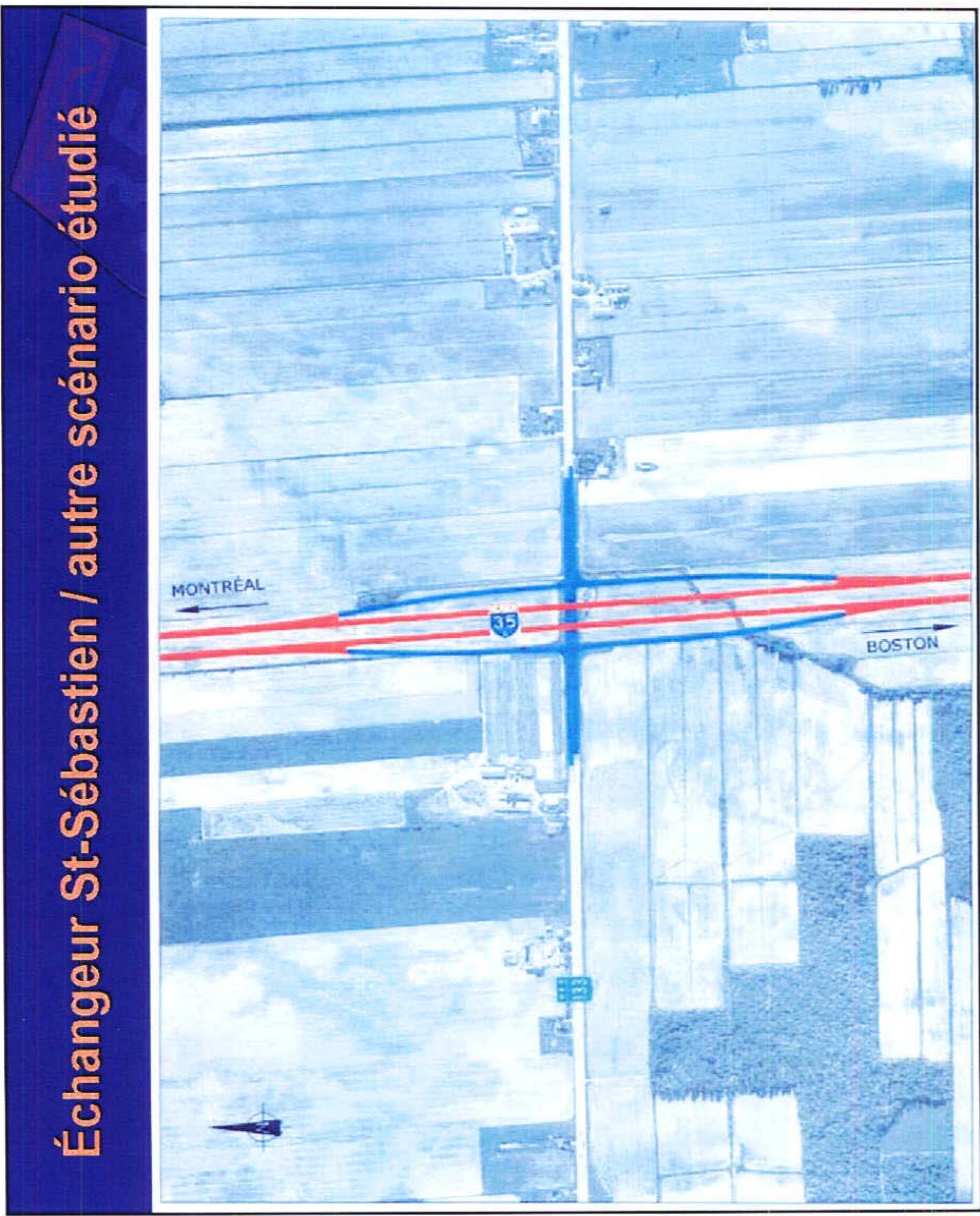
5



Échangeur St-Alexandre / scénario recommandé

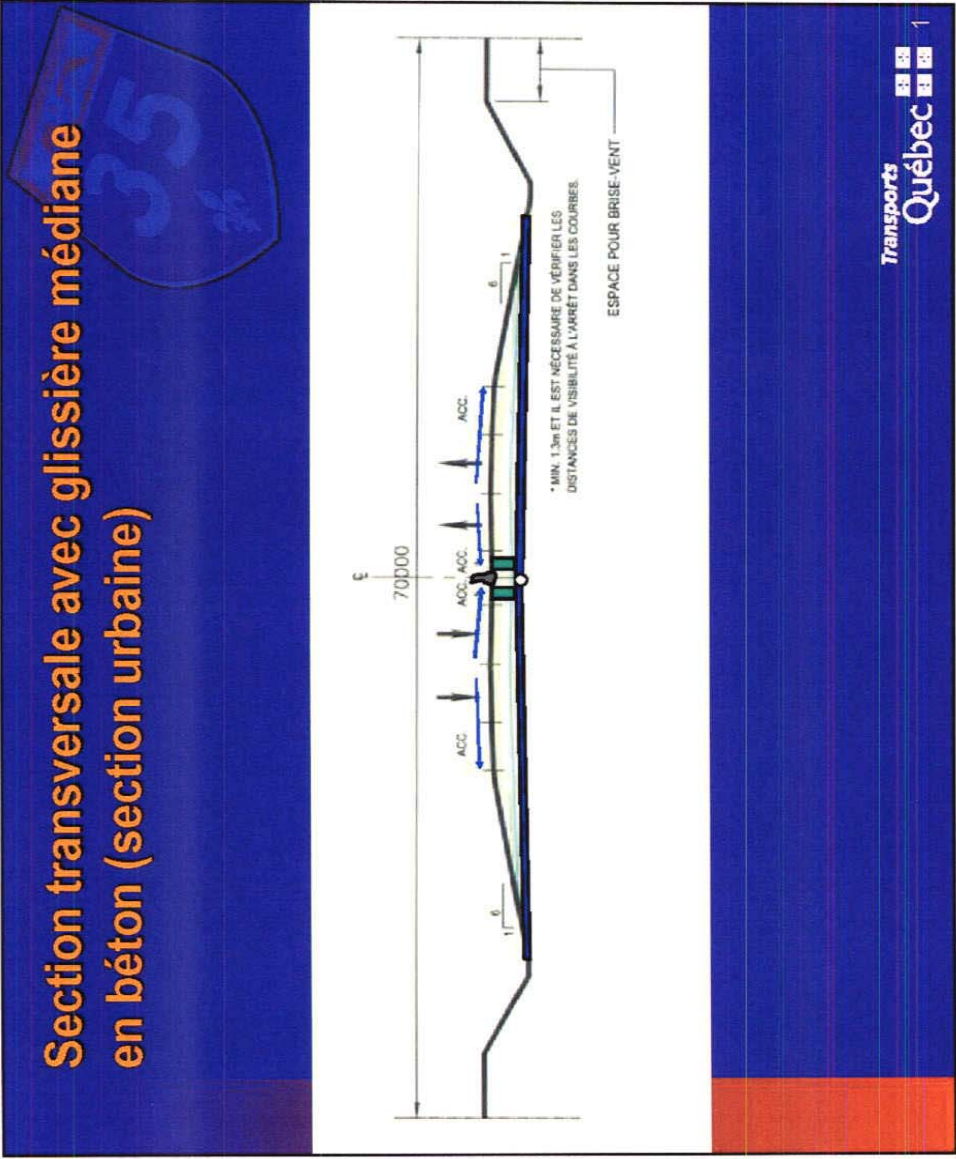
DA7

221 **DA7**
Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu
MRC Le Haut-Richelieu 6211-06-110



DA35

221 **DA35**
Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la
frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu
MRC Le Haut-Richelieu 6211-06-110



1